

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
10/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 24

votants 24

OBJET

FONCIER

Acquisition parcelles P 656 et
P 658 auprès de Mme
Fabienne RONGER.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, M. COPPIER, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme SILVESTRE (excusée)
Mme BUIGNET
M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme ROUSSEL
- Mme GUYOT

DELIBERATION N° 8

OBJET : FONCIER – Acquisition parcelles P 656 et P 658 auprès de Mme Fabienne RONGER.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet de réalisation d'une voie verte devant relier la zone d'activités de la Blanche Tâche au centre-bourg,

CONSIDERANT que ce projet nécessitait d'acquérir des terrains auprès des propriétaires riverains de la route Départementale le long de laquelle doit être aménagée la voie verte ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir auprès de Mme Ronger Fabienne les parcelles P 656 et P 658 pour une surface globale de 371 m²,

CONSIDERANT que les parties se sont déjà entendues sur un prix de 10€ du m² auquel il conviendra d'ajouter les indemnités d'éviction éventuelles,

CONSIDERANT que la réalisation anticipée de cette opération a nécessité une délibération requérant le démarrage anticipé et la signature d'une promesse de vente mais que la délibération du 7 mars 2023 ne comprenait pas le montant des indemnités d'éviction,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec Mme Fabienne RONGER sis 1230, rue Roger Salengro à CAMON (80450) pour la parcelle P 656 (80m²) et de la parcelle P 658 (291 m²) au prix de 10 €/m² soit 3.710,00 € auxquels il convient d'ajouter les indemnités d'éviction pour un montant de 326,48 €, ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 16 décembre 2024 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

